

Bac 2021 : les épreuves communes finalement en contrôle continu

Ce devait être l'année du nouveau bac pour les élèves de première et de terminale. Jeudi 5 novembre, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé que la nouvelle formule sera revue en raison de l'épidémie de Covid-19. Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué que les épreuves d'évaluation communes de première et de terminale, pour l'année scolaire 2020-2021, vont être annulées. Elles seront remplacées par du contrôle continu.

Une décision prise « **pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période fortement contrainte pour leur progression et l'acquisition de nouvelles connaissances** », explique le ministère dans un communiqué.

Notes du bulletin scolaire

Ces épreuves d'évaluation communes devaient débiter en mars 2021. Les notes du bulletin scolaire en contrôle continu seront donc prises en compte à la place. Sont concernés par cette mesure les enseignements suivants : l'histoire-géographie, les langues vivantes, la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale. Pour la voie technologique, les mathématiques. Pour la voie générale, l'enseignement scientifique

Qui est concerné ?

Cette mesure concerne tous les élèves de terminale inscrits pour la session 2021. Elle concerne également tous les élèves de première inscrits à la session 2022, « **pour les évaluations communes prévues cette année scolaire** », souligne le ministère.

Toutefois, il y aura quand même des épreuves en mars prochain. Celles de terminale sur les enseignements de spécialité sont en effet maintenues, « **mais leurs modalités sont adaptées pour tenir compte du contexte sanitaire.** » Toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets ou des exercices au choix afin de couvrir l'ensemble des thématiques étudiées. Dans chaque discipline, des référentiels sur les compétences et connaissances attendues pour ces épreuves seront publiés. Des grilles d'évaluations précises accompagneront ces sujets pour les correcteurs.

Les candidats qui ne pourraient participer à ces épreuves de spécialité en mars, « **pour cause de force majeure** », pourront prendre part aux épreuves de remplacement, au

mois de juin.

Appel à la grève

Jean-Michel Blanquer a justifié ces décisions à la suite d'une « **large concertation** » avec les différents acteurs de l'éducation, y compris les organisations syndicales, qui dénoncent un protocole sanitaire insuffisant. Elles appellent à une grève sanitaire ce mardi prochain. Le ministre a par ailleurs annoncé un renforcement de ce protocole pour le lycée, avec un retour aux cours à distance pour assurer 50 % de cours en présentiel et la généralisation des demi-groupes.

Johann Foucault